


Département de l'Oise
Arrondissement de Senlis

Canton de
Crépy en Valois

Trésorerie de Crépy-en-Valois

MAIRIE DE FEIGNEUX

 Grande Rue - 60800 FEIGNEUX
03 44 59 03 05 Fax: 03 44 87 25 46

Extrait du registre des délibérations de la commune de FEIGNEUX Séance du 06 octobre 2017

L'an deux mil dix-sept, le six octobre, à vingt heures dix minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Feigneux, convoqué en séance ordinaire, s'est réuni à la mairie, lieu habituel de ses séances.

Présents : CAVALETTI Véronique, Maire,
HURAUX Patrice, WAECHTER Rodolphe, GENON Francis, adjoints,
JULIEN Louise, BEDU Didier, TESSON Jérôme, GAVOIS Olivier, OLY
Frédéric, BONTE Alexandre conseillers.

Absent excusé : JOURDAIN Valérie

Procuration : JOURDAIN Valérie donne procuration à CAVALETTI Véronique

Secrétaire de séance : Francis GENON

Nombre en exercice : 11

Nombre présents : 10

Nombre de votants : 11

Lecture et approbation du procès-verbal de la séance du 08/06/2017

2017/27 : Délibération concernant l'arrêté du projet SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) du Pays de Valois.

Mme le Maire rappelle que par délibération du 06 juillet 2017, le Conseil Communautaire a arrêté le projet de Scot du Pays de Valois. Conformément aux dispositions du code de l'urbanisme, le conseil municipal est invité à émettre un avis sur ce projet.

Après avoir étudié les documents afférents à ce projet, le conseil s'interroge sur l'intégration de la commune de Feigneux dans la couronne du pôle urbain et sa couronne qui comprendrait les communes de Crépy-en-Valois, Lévigney, Rouville, Duvy, Sery-Magneval, Feigneux, Russy-Bémont et Gondreville.

Afin de répondre aux différentes interrogations, Mme le Maire informe le conseil qu'en amont, elle avait *demandée à la CCPV un courrier explicatif concernant ce point précis d'intégration de la commune de Feigneux dans le projet de pôle urbain*. La CCPV n'a pas donné aucune suite à cette demande.

De ce fait, les questions sont restées sans réponses :

- Quels sont les enjeux du projet d'intégration de la commune de Feigneux dans « la petite couronne » ?
- Quels en sont les tenants et aboutissements ?
- Crainte d'une pression foncière.

Les enjeux du document concernant la commune de Feigneux n'étant pas précisés, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés émettent un avis défavorable concernant le projet Scot du Pays de Valois tel qu'il est présenté.

2017/28 : Rapport sur le prix et la qualité des services SPANC (Service d'assainissement non collectif) exercice 2016.

La communauté de Commune du Pays de Valois a transmis le rapport sur le prix et la qualité des services du SPANC exercice 2016, accompagné de la délibération prise par le Conseil Communautaire en date du 06 juillet dernier.

Ce rapport est présenté au conseil municipal qui en prend connaissance.

2017/29 : Renouvellement à l'adhésion RAM (Relais Assistantes Maternelles)-2017-2021.

Madame le Maire informe le conseil municipal que :

Vu l'échéance de l'agrément CAF du Relais Assistantes Maternelles du Valois conclu pour la période 1^{er} septembre 2013- 31 août 2017

Vu la délibération du Conseil d'Administration du CCAS de la Ville de Crépy-en-Valois, gestionnaire du RAM du Valois, en date du jeudi 30 mars 2017,

Considérant que le RAM du Valois maintient ses activités sur le territoire des 21 communes adhérentes et que le gestionnaire souhaite pérenniser ce service en direction des familles et des assistantes maternelles,

Considérant l'évaluation quadri-annuelle 2013-2017 et le projet de fonctionnement 2017-2021 présentés en réunion plénière des communes adhérentes au RAM du mardi 25 juin 2017 et remis à chaque représentant des 21 communes,

Madame le Maire rappelle que le RAM intervient sur la commune à la salle Pierre Grimaud une fois par trimestre. Il s'agit d'ateliers, lieu d'échanges, de discussion.

Le RAM assure également un lien l'administratif et humain entre les assistantes maternelles et les familles. La commune participe à hauteur de 850€ par an.

Ainsi, Mme le Maire propose aux membres du Conseil municipal :

- D'approuver le renouvellement de l'adhésion au RAM pour la période 2017-2021,
- De s'engager à inscrire chaque année au budget les dépenses et recettes liées à cette adhésion, notamment pour les appels de fonds émis par le CCAS de Crépy-en-Valois.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents et représentés approuve le renouvellement de l'adhésion au RAM pour la période 2017-2021 et s'engage à inscrire chaque année au budget les dépenses et recettes liées à cette adhésion, notamment pour les appels de fonds émis par le CCAS de Crépy-en-Valois.

2017/30 : Convention avec l'INSEE pour la dématérialisation des actes d'Etat civil.

Mme le Maire informe que les actes d'état civil font l'objet d'envoi de formulaires support papier à l'INSEE. Il est possible de dématérialiser ces procédures.

Mme le Maire propose de procéder à cette dématérialisation. Une convention avec l'INSEE est nécessaire. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents et représentés valide cette dématérialisation et autorise Mme le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de celle-ci.

207/31: Orientations travaux 2018.

Mme le Maire fait un point sur les travaux qui ont fait l'objet de demande de subventions.

- ***Ainsi, ont été octroyées des subventions pour :***

- la sécurisation du stade : réserve parlementaire de Monsieur Lucien DEGAUCHY

- Extension de la bibliothèque : DETR : dotation de l'Etat

- Aménagement du parking place Elisabeth Huraux et ses abords : DETR : dotation de l'Etat

- Modernisation de l'éclairage public (remplacement de tout l'éclairage public en LED) : contrat de ruralité : dotation de l'Etat

- ***Demandes de subventions en cours avec renouvellement pour l'exercice 2018 :***

- Sécurisation RD 50 et aménagement Place E Huraux : Etat, Région et Département
- Aménagement des eaux pluviales place Elisabeth Huraux et ses abords
- Mise en sécurité du village : réhabilitation des trottoirs, rue de Crépy, Grande rue.

- Travaux entretien :

Mme le Maire rappelle que des riverains sont régulièrement contactés afin de leur rappeler les obligations en termes d'entretien d'égoutage et de débroussaillage de leurs parcelles. Malheureusement, certaines procédures de mise en demeure doivent être mises en place afin de garantir la sécurité de tous.

Ainsi, un bornage sera réalisé au niveau de la rue du Moulin au hameau de Morcourt. En effet, cette rue très étroite est envahie par la végétation des parcelles jouxtant la voie publique. Mme le Maire rappelle que des mises en demeure ont été faites. Des travaux sont prévus par certains riverains, d'autres en ont réalisés mais pas suffisamment. Le bornage permettra de rétablir les limites de la voirie, la commune pourra ensuite entretenir la partie communale.

2017/32 : Indemnités des élus-modification de l'indice brut.

Mme le Maire informe le conseil municipal que depuis le 01/01/2016, les indemnités du maire sont fixées au taux maximal en vigueur.

Aussi,

Vu la loi n° 2015-336 du 31 mars 2015,

Vu l'article L2123-23 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2014/11 fixant le taux des indemnités du maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à la majorité de procéder à la modification de la délibération n°2014/11 et autorise l'application de l'Indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique pour les indemnités du Maire.

2017/33 : Indemnités des élus-modification de l'indice brut.

Mme le Maire informe le conseil municipal que depuis le 01/01/2016, les indemnités de fonctions aux adjoints au maire sont fixées au taux maximal en vigueur.

Aussi,

Vu la loi n° 2015-336 du 31 mars 2015,

Vu l'article L2123-24 du code général des collectivités territoriales s'entend de l'exercice de délégation,

Vu la délibération n°2014/12 fixant le taux des indemnités de fonctions aux adjoints au Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à la majorité de procéder à la modification de la délibération n°2014/12 et autorise l'application de l'Indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique pour les indemnités de fonctions aux adjoints au Maire.

2017/34 : Gratuité d'un loyer pour les locataires Mme MATHIEU Nathalie : 1place Elisabeth HURAUX.

Pour faire suite à l'utilisation depuis de nombreuses années d'eau et d'électricité à des fins collectives et communales prises sur les consommations du logement communal : 1 place Elisabeth Huraux, le conseil municipal décide à l'unanimité des présents et représentés la gratuité d'un loyer à savoir 677.77€ en dédommagement desdites consommation. Cette gratuité interviendra sur le loyer de décembre 2017.

Informations diverses.

- 1- Mme le Maire informe de l'adhésion de Crépy-en-Valois au SMOTHD en charge du déploiement fibre sur le département. Bonne nouvelle pour Feigneux qui dépend de la plaque déploiement de Crépy-en-Valois

- 2- **Sortie adolescents du 02/09/2017 à Center Parc organisée par le CCAS de Feigneux.** Cette année nos adolescents ont passés une journée à Center parc au Domaine du parc de l'Ailette. Journée très réussie et appréciée.
- 3- **Jours de fêtes 2017 :** une nouvelle fois un grand succès. Mme le Maire remercie la MJC de Feigneux, tous les bénévoles de ce festival. Dans le cadre de la sécurité, Mme le Maire tient également à remercier l'équipe de Gendarmerie.
- 4- **CCPV : étude concernant le nouveau mode de ramassage des ordures ménagères :** Mme le Maire rappelle que la Société VEOLIA a été mandatée dans les communes de la CCPV afin de recenser les besoins de chaque habitation pour la faisabilité de la nouvelle mise en place de la collecte des ordures ménagères.
- 5- **CCPV :** Mme le Maire informe que dans le cadre de la loi Notre, la CCPV pourrait acquérir une nouvelle compétence : la GEMAPI : gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations. Une étude sur la faisabilité de ce transfert de compétence sera réalisée.
- 6- **CCPV :** l'inauguration de la voie verte a eu lieu le samedi 30 septembre dernier
- 7- **Bibliothèque :** conte d'Automne : un spectacle aura lieu à la MJC/ salle Pierre Grimaud, le 11 novembre prochain.
- 8- **Noël des enfants aura lieu le 17 décembre prochain**
- 9- **Vœux 2018 :** Mme le Maire propose d'organiser les vœux un samedi en fin de journée autour d'un apéritif dinatoire, le conseil valide cette proposition.
- 10- **Buis longeant l'entrée de l'Eglise St Martin :** il est proposé de les enlever et de les remplacer au vu de leur mauvais état. Contact sera pris avec les Jardins de Valeuses.
- 11- **Constat a été fait sur Morcourt d'une baisse de la qualité prestations d'entretien d'espaces verts.** Mme le Maire rappelle que la nouvelle réglementation interdit l'utilisation de désherbants et l'utilisation de produits phytosanitaires en général ; ce qui amène à un rendu désherbage de moins bonne qualité. Contact sera toutefois pris auprès des Jardins de Valeuse pour faire un point en ce sens.
- 12- Mme le Maire informe d'un projet d'élevage ovin sur la commune de Feigneux
- 13- Mme le Maire s'est rendue à la clôture du chantier Concordia en charge de la réfection du lavoir de Betz. Le but de cette association est accueillir de jeunes adultes ou adolescents à échelle internationale qui, logés, nourris, procède à la réfection du petit patrimoine en échange d'une découverte du pays et de la région d'accueil.
- 14- Mme le Maire et Rodolphe Waechter, ont, de nouveau, rencontré Monsieur Letourneur dans le cadre d'une coupe de peupliers sur les parcelles à Morcourt. Discussion, notamment ciblée sur l'évacuation des grumes ; Monsieur Letourneur refusant les propositions de la mairie.

15-Point SIVOS : Mme le Maire informe le conseil municipal d'un point SIVOS : l'ouverture prévue en maternelle a bien eu lieu en septembre dernier. Les modules prévus pour la sieste ont été mis en place. Mme le Maire remercie messieurs Huraux, Genon et Oly pour leur précieuse collaboration à la mise en fonction de ceux-ci. Les effectifs cantine sont en très forte hausse (environ 80 enfants sur le pic de fréquentation). Une personne supplémentaire sera affectée à la surveillance des tous petits très nombreux (26 environ). Catherine Tondelier a fait valoir ses droits à la retraite, elle est remplacée par Céline Cierniewski.

Fin de séance 23h05.